



## **Service minimum : Parlons en Parlons vrai**

### **OUI – NOUS USAGERS DES SERVICES PUBLICS –NOUS AVONS DES EXIGENCES**

Dans le secteur des transports (urbains - ferroviaires) nous sommes en présence d'entreprises de transports en réseau.

Nous les utilisons pour aller au travail, à l'école...pour les loisirs.

Les transports sont indispensables dans la vie économique et sociale du pays, de la région.

### **OUI – NOUS USAGERS NOUS NE SOMMES PAS SATISFAITS**

Quelle est la situation ?

Les réductions budgétaires et le désengagement continu de l'état dans le financement des transports publics ont des conséquences au quotidien pour les usagers .Des transports collectifs insuffisants dans bon nombre de grandes villes, souvent réduits ou absents après 20H ,des ruptures dans le réseau, ou horaires inadaptés .Des tarifications trop élevées pour beaucoup de salariés inaccessibles pour les plus démunis.

Le manque de personnel conduit à une faible présence, voir une absence humaine sur les réseaux, aggravant un sentiment d'insécurité.

### **UNE FRANCE A PLUSIEURS VITESSES**

Le droit à l'information est indispensable, celle-ci est souvent inadaptées, parfois inexistante... et quand elle existe elle est payante (SNCF, le 36.15 , O.11€)

Il est nécessaire de privilégier les transports publics, nous ne pouvons être indifférents aux choix qui privilégient la voiture individuelle, la route avec leurs conséquences(pollution, saturation, nuisances sonores, insécurité, dégradation des infrastructures)

Les usagers subissent les conséquences de perturbations d'origines diverses (techniques, saturation, manques de moyens, mouvements sociaux).Les répercussions pour les usagers pourraient être limitées avec une réelle politique d'information, les arrêts de travail évités si les directions utilisaient le préavis pour discuter et négocier.

Le droit de grève est réglementé, avec un préavis de 5 jours dans les services publics

## ***USAGERS, ON NOUS TROMPE !***

Pour accentuer notre mécontentement et le diriger contre les salariés, les directions (publiques ou privées), le MEDEF, le gouvernement cache les vraies raisons des actions syndicales et joue l'exaspération, le pourrissement.

Les actions syndicales y compris les grèves ont très souvent pour but d'obtenir une amélioration du service aux usagers (présence humaine, amélioration de la sûreté et sécurité, réouvertures et ouvertures de lignes, gares, dessertes, baisse des tarifs)

### ***NON LE SERVICE MINIMUM N'EST PAS LA SOLUTION***

Parlons vrai : ce qui est visé, c'est la limitation du droit de grève pour ouvrir la voie au libéralisme. Les usagers ne sont pas dupes, nous avons l'exemple de la Grande Bretagne ou de remise en cause du droit de grève et privatisations.... Cela c'est traduits par fermetures de lignes, de gares, dégradation de la qualité, insécurité, accidents.

Plutôt que de démanteler le service public, il faut le rénover, répondre aux besoins des usagers ...réouvertures des lignes, de dessertes, présence humaine (trains, métros, gares) Baisser les tarifs, revoir les tarifications T G V, sociales etc....

## **INDECOSA-C G T ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS PROPOSE :**

- Instituer auprès des services publics et collectivités organisatrices une instance représentative des usagers, permettant l'expression des besoins, le contrôle l'évaluation de l'utilisation des moyens publics
- Les diverses catégories d'usagers concernés doivent être représentées démocratiquement. (ce qui est loin d'être le cas actuellement, exemple au c .a. de la S N C F, c'est un patron voyageur qui représente les usagers)
- Mettre en place de véritables commissions départementales des services publics avec une place reconnue aux représentants des usagers et salariés.
- Les conseils d'administration doivent devenir de véritables instances décisionnelles avec une place importante des usagers et salariés.
- Il est indispensable d'instituer vis a vis des directions une obligation à répondre aux demandes des usagers, avec des possibilités de recours.
- L'accès gratuit, dans les services d'accueil des services publics, aux moyens d'information et de communication : minitel, Internet, etc.
- Le développement en proximité de points d'accès à l'information
- Développer et faire respecter les droits des consommateurs et usagers, accorder aux associations les moyens de fonctionner, mettre en place un statut du militant associatif.

## **USAGERS ET SALARIES, DEBATTONS, PROPOSONS ET AGISSONS ENSEMBLE !**